

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique société Laborde renouvellement d'exploitation/ extension

**De :** bsenacq@cegetel.net

**Date :** 07/04/2024 20:16

**Pour :** pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

depuis quand une activité génératrice de pollution, de nuisances sonores comme olfactives, et de dégradation de la Nature est-elle conforme à l'intérêt général ???

le lieu près de la future réouverture des thermes de St Christau est protégé, car cet objectif est lui tout-à-fait lié au bien public et à l'intérêt des citoyens, revoyez les bienfaits recommandés pour la Santé depuis le XIXème siècle !!!

nous ne pouvons pas laisser faire n'importe quoi, sous prétexte que cela arrange les intérêts privés d'une société locale...

qu'est-ce qui doit primer entre intérêts publics et intérêts privés ?

la réponse est dans la question !

nous sommes donc résolument CONTRE cette extension du permis d'exploiter, et l'enquête publique doit consacrer les intérêts éponymes !!!

***bertrand senacq,***

***capitaine de frégate (r), VP Béarn Acoram Gascogne***

<http://www.acoram-gascogne.fr/index.html>